



Procédure d'introduction d'un salarié

Par **spoklo**, le 14/11/2008 à 01:51

Bonjour,

Je me retourne vers vous pour avoir un avis et des conseils.

Je suis arrivé en France en 1998 visa études. Marié en 2005, j'ai eu carte résident vie privé familiale. CDI en Mai 2007. En Sep.2007 j'ai eu un OQTF.

Mon employeur ma fait une suspension de contrat de travail. Comme ils veulent me garder, ils ont lancé une procédure d'introduction d'un salarié depuis Déc.07. Elle a été visée favorablement par la DDTEFP en Juin 2008 et arrivé à l'ANAEM en Nov.2008 pour le transmettre au consulat Français en Algérie (je suis ingénieur en informatique, un métier en tension).

J'ai contacté l'ANAEM et la préfecture pour une régularisation par le travail, ils m'ont dit qu'il faut retourner en Algérie pour récupérer un visa salarié et mon contrat la bas, mais toute le monde me disent que je ne reviendrai jamais une fois la bas. Je ne sais pas quoi faire... Mon passeport a expiré en Fev. 2008.

Mes questions :

1- Si je rentre de mon plein gré, est ce que les services consulaires en Algérie vont me refuser le visa pour motif de séjour irrégulier ?

2- Connaissez vous des personnes qui ont eu une visa long séjour salarié ? J'ai lu que c'est très rare à avoir.

Merci pour vos réponses.

Par **avocat droit public**, le 14/11/2008 à 17:46

Effectivement, juridiquement vous êtes obligé de retourner en Algérie pour obtenir auprès des

services consulaires français un visa de long séjour salarié.

Cependant, comme vous semblez le savoir, il est devenu très difficile pour un algérien d'obtenir un tel visa aujourd'hui et il est très fréquent de se voir opposer une décision de refus de visa.

Néanmoins, si votre métier est en tension sur la marché du travail, je pense que vous avez plus de chance d'obtenir un visa que la plupart de vos concitoyens.

Eric HALPERN
Avocat à la Cour

<http://www.cabinet-halpern.com>

Par **spoklo**, le **14/11/2008** à **17:53**

Merci pour votre réponse maitre.

vous avez dis : "Néanmoins, si votre métier est en tension sur la marché du travail, je pense que vous avez plus de chance d'obtenir un visa que la plupart de vos concitoyens.". J'ai un autre point de vue : Pour faire une procédure d'introduction, il faut déposer une demande à l'ANPE, si personne ne se présente (donc c'est un métier en tension), là on peut déclencher la procédure. Donc toutes les demandes pour des visas salariés sont des métiers en tension, donc je suis au même niveau que mes concitoyens.

Vu que je suis resté en situation irrégulière en France (en attendant une décision de tribunal pour un recours contre refus de séjour). Est ce que c'est motif pour de refus de visa ? et si je fais un recours contre de refus de visa, est ce que j'ai une chance que ça abouti (Ma société en France est prête a faire tout les nécessaire pour moi, c'est pas un embauche pour avoir des papiers, c'est un vrai embauche et c'est une grande société plus de 100 salariés et un CA de 9M€)

Merci

Par **tony13**, le **16/01/2009** à **02:12**

moi je suis dans la meme situation mais je n'est pas encore déposé mon dossier a la prefecture j'ai repondu a une annoce sur l'anpe (chef de projet internet) et j'ai ete embauché sauf que mon visa ete perimé ,j'ai contacté la prefectur il mon dit qu'il faut retourné et revenir avec un long séjour salarié c'est rare de l'avoir ce visa , je ne sais pas quoi faire !!!!!!!!!!!!!!!
cordialement